



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 15357

Numéro SIREN : 478 343 080

Nom ou dénomination : 118 218 LE NUMERO

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2016 sous le numéro de dépôt 14795



1601481402

DATE DEPOT : 2016-02-11

NUMERO DE DEPOT : 2016R014795

N° GESTION : 2004B15357

N° SIREN : 478343080

DENOMINATION : 118 218 LE NUMERO

ADRESSE : 3 rue de Gramont 75002 Paris

DATE D'ACTE : 2016/01/21

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENTCHANGEMENT DE MEMBRE

118 218 LE NUMERO
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social : 3, rue de Gramont
75002 Paris

478 343 080 R.C.S. Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 21 JANVIER 2016**

PREMIERE RESOLUTION

*(Constatation de la démission de Monsieur Nicholas HOLE
de ses fonctions de Président de la Société)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Nicholas HOLE de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter du 15 janvier 2016.

L'associé unique remercie Monsieur Nicholas HOLE pour ses services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

L'associé unique renonce aux stipulations de l'article 13.1 (i) des statuts de la société concernant le respect d'un délai de préavis de deux (2) mois.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

*(Constatation de la démission de Monsieur Nicholas HOLE
de ses fonctions de Président et de membre du conseil d'administration de la Société)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Nicholas HOLE de ses fonctions de Président et de membre du conseil d'administration de la Société avec effet à compter du 15 janvier 2016.

L'associé unique remercie Monsieur Nicholas HOLE pour ses services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

*(Nomination d'un nouveau Président de la Société
en remplacement de Monsieur Nicholas HOLE, démissionnaire)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet à compter du 15 janvier 2016, Monsieur Robert PINES, en remplacement de Monsieur Nicholas HOLE, et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, i.e. jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Monsieur Robert PINES déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou sanction susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

(Détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, rappelle que conformément à l'article 13.1.ii) des statuts de la Société, les pouvoirs du Président sont les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à l'associé unique ou au conseil d'administration.

.../...

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

CINQUIEME RESOLUTION

*(Nomination d'un nouveau Président et membre du conseil d'administration de la Société, en
remplacement de Monsieur Nicholas HOLE, démissionnaire)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, décide de nommer en qualité de nouveau membre du conseil d'administration de la Société, avec effet à compter du 15 janvier 2016, Monsieur Robert PINES, en remplacement de Monsieur Nicholas HOLE, et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, i.e. jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'associé unique prend acte que, conformément à l'article 13.1 des statuts de la Société, Monsieur Robert PINES assumera de plein droit les fonctions de Président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Monsieur Robert PINES déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou sanction susceptible de lui en interdire l'exercice.

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *La Loi* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

* * *

Extrait certifié conforme à l'original.



Monsieur Robert PINES
Président